

La réunion du Comité Syndical s'est déroulée à la salle de réunions de la Mairie de Saint Martin au Laërt ce jeudi 11 décembre à 18h30. Accueilli par Monsieur Anicet CHOQUET Adjoint au Maire et Vice-président du SmageAa, Monsieur CHOQUET laisse à Monsieur DENIS qui invite l'assemblée à commencer par la lecture des excusés, l'adoption du procès-verbal et précise qu'elle aura une particularité à la fin de la réunion, une manifestation de sympathie est prévue à l'égard de M. BERTELOOT ancien Vice-président du SmageAa.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Question n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la proposition de désigner Monsieur CHOQUET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité.

Question n° 2 : Attribution des chèques cadeaux en fin d'année au personnel

Dans le cadre des avantages sociaux accordés au personnel des collectivités, M. DENIS propose d'allouer à chacun des agents du SmageAa en exercice, pour le Noël de chaque année, des cadeaux de fin d'année sous la forme de chèques multi enseignes d'un montant de 70 € par agent. Cette année, un montant supplémentaire de 30 € est prévu pour un agent contractuel qui termine son contrat le 31 décembre. Le Président rappelle qu'en vertu des textes réglementaires, l'assemblée délibérante accorde, à l'unanimité, au personnel du SmageAa, les dits chèques cadeaux. M. DENIS rappelle qu'il n'y a pas de pléthore de personnel et qu'un cadeau sous forme de sacoche sera remis également aux délégués du SmageAa ainsi qu'au personnel.

Question n°3 : Indemnité au Trésorier Payeur

Monsieur DENIS informe l'assemblée que Monsieur Tiberghien ayant quitté le Trésor Public de St Omer, il est remplacé par Monsieur Christian Decotte. Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et sur présentation d'un décompte, l'indemnité annuelle de conseil lui sera attribuée à compter du 16 février 2008 et sera reconduite chaque année dans la mesure où Monsieur Decotte assure le conseil.

Question n° 4 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur DENIS rapporte que dans le cadre des évolutions de carrière, une modification du tableau des effectifs s'impose, ainsi :

FILIÈRE TECHNIQUE

Création d'un poste de Technicien supérieur principal

Conformément au décret 95-29 article 17 – peuvent être nommés techniciens supérieurs principaux comptant au moins une année de services effectifs au 5ème échelon de leur grade, après inscription sur un tableau d'avancement dans la limite fixée à 30% du nombre des techniciens supérieurs et techniciens supérieurs principaux de la collectivité.

Etant donné que l'intéressé a pu bénéficier de la conservation de sa rémunération antérieure et qu'il remplit les conditions pour bénéficier de cet avancement.

Compte tenu de l'investissement de cet agent dans les missions qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni il vous est proposé :

- de créer le poste de technicien supérieur principal
- de supprimer le poste de technicien supérieur actuellement pourvu par l'intéressé

- de fixer la date d'effet au 1er novembre 2008

Création d'un poste d'Adjoint technique 1ère classe

Un Adjoint Technique Territorial 2ème classe de l'équipe rivière a été reçu au concours interne d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe – session 2008.

Cet agent assure la fonction de chef d'équipe et compte tenu des tâches qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, il vous est proposé :

- de créer le poste d'adjoint technique territorial 1ère classe
- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial 2ème classe
- de fixer la date d'effet au 1er juillet 2008

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste de Attaché

Le poste de responsable administrative est occupé par une secrétaire de mairie. L'intéressée justifiant de plus de 4 années de service dans ce cadre d'emploi, et pouvant prétendre, par promotion interne, accéder au grade d'Attaché, a reçu un avis favorable à la promotion interne 2007 émis par la Commission Administrative Paritaire. L'intéressée sollicite sa nomination à ce grade.

Compte tenu des missions confiées à l'intéressée et la façon dont elle s'en acquitte, il vous est proposé :

- de créer le poste d'attaché territorial
- de supprimer le poste de secrétaire de mairie
- de fixer la date d'effet au 01/01/2008

Ainsi à compter de ce jour, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

| Emplois | Effectifs | Dont TNC | Dont poste à pourvoir |
|---|-----------|----------|-----------------------|
| Ingénieur territorial | 1 | | |
| Secrétaire de mairie | 0 | | |
| Attaché | 1 | | |
| Technicien territorial | 1 | | |
| Technicien territorial principal | 1 | | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 4 | 1 | |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 | | |
| Total | 9 | 1 | |

Aucune question, aucune observation, l'assemblée à l'unanimité a accepté la modification du tableau des effectifs.

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Question n° 5 : Modification de dates d'embauche et prolongation du poste de technicien contractuel

Monsieur DENIS informe l'assemblée qu'au cours de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} juillet, un poste de technicien contractuel fut créé pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2008. Pour des raisons personnelles, Vincent JOURDAN a demandé de débiter son contrat à partir du 15 septembre. Par ailleurs, pour obtenir une finalisation précise

de cette étude, il est demandé à Vincent Jourdan, de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2008. Un avenant au contrat sera rédigé et transmis à l'intéressé. Aucune observation n'a été formulée et le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette modification.

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE

Question n°6 : Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET) – candidature opérateur

Monsieur PRUVOST rapporteur absent excusé est remplacé par M. DUCROCQ qui donne lecture du projet de délibération.

L'animation agricole menée sur le bassin versant de l'Aa sensibilise et encourage les exploitants agricoles à adapter leurs pratiques afin de maîtriser au mieux les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour accompagner les agriculteurs dans ces démarches, l'animation agricole peut s'appuyer sur le dispositif des mesures agri-environnementales. Il s'agit d'un dispositif contractuel dans lequel l'Etat et l'exploitant sont liés pour une durée de 5 ans. L'objectif est de mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les exploitations ; en contrepartie, celles-ci bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

L'outil actuel est la Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET).

Pour rendre disponible cet outil MAET sur un territoire il faut qu'un opérateur porte un projet sur un territoire donné et sur un enjeu donné. Un opérateur est une structure reconnue. Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivière (soit environ 60 communes) et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Ce projet a pour objectif de :

- limiter et freiner au maximum les ruissellements en amont.
- réduire les transports de matière en suspension (MES).
- filtrer les eaux pouvant être chargées en élément chimique et minéral.
- réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource en eau.

Pour se faire, le projet s'appuiera sur les mesures disponibles suivantes :

- création et entretien d'un couvert herbacé (parcelle ou bande enherbée).
- gestion extensive des prairies.
- entretien de haies.

Monsieur DENIS rappelle que le SmageAa avait instauré le couvert hivernal et que par la suite devenu obligatoire pour les agriculteurs dans le cadre des mesures européennes financées. Monsieur BEDAGUE fait remarquer que la délibération est bien structurée mais que la phrase sur la mise en place sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement doit être remaniée. Il en est convenu que le "plus" sera supprimé. A l'unanimité, l'assemblée accepte que le SmageAa soit "opérateur".

MARAIS

Question n°7 : Plaquette sur les espèces invasives – subvention

Monsieur CHOQUET donne lecture du projet de délibération

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale réalise une plaquette informative sur les espèces végétales invasives des milieux humides. Cette plaquette serait distribuée avec les permis de pêche et de chasse. Ainsi, pêcheurs et chasseurs présents sur le terrain pourront relayer l'information avant que les développements ne deviennent catastrophiques.

La problématique des espèces végétales invasives présente des enjeux importants pour le SmageAa. En effet, ces espèces sont synonymes de perte de biodiversité en colonisant

les milieux au détriment des espèces locales et de risque hydraulique du fait de leur développement excessif. Aussi, il est proposé d'apporter le concours technique et financier au Parc naturel régional pour la conception et la diffusion de cette plaquette.

Le président propose :

- D'apporter une aide financière à la diffusion de cette plaquette à hauteur de 20 % du montant dépensé, avec un plafond de 250 €.

Monsieur DENIS souligne la bonne collaboration entre le SmageAa et le Groupe Travail Marais et aucune observation n'ayant été formulée, à l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer la convention entre le Parc naturel régional et le SmageAa.

FINANCES

Question n°8 : Modification budgétaire

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération, En juillet 2008, une délibération a été prise pour modifications budgétaires concernant le Moulin Snick, les imputations budgétaires ont été ajustées en fonction du caractère de la convention établie entre le SmageAa et le propriétaire du Moulin. Or, les partenaires financeurs pour le projet de la passe à poissons et du seuil ne financent que lorsqu'une partie des travaux figure en investissement.

Après concertation avec le Trésorier Payeur Général, Il est proposé au Comité Syndical de :

Remplacer la délibération du 1^{er} juillet 2008, pour la partie seuil, par la modification suivante :

| Désignation | Diminution de crédits ouverts | Augmentation de crédits ouverts |
|------------------------|--------------------------------------|--|
| Dépenses 615-101-831 | - 79 256 | |
| Dépenses 458101-01 | | + 79 256 |
| Recettes 7473-101-831 | -10 940 | |
| Recettes 7478 -101-831 | -68 316 | |
| Recettes 458201-01 | | + 79 256 |

D'autre part, le chapitre des indemnités pour les élus est revu à la hausse, il convient de l'ajuster par le prélèvement sur les dépenses imprévues et d'ajouter le reste au chapitre du personnel.

| Désignation | Diminution de crédits ouverts | Augmentation de crédits ouverts |
|--------------------------------|--------------------------------------|--|
| Dépenses : 022 | -10 000 | |
| Dépenses compte : 6531 | | +5 700 |
| Dépenses chapitre : 012-64111 | | +4 300 |
| Dépenses investissement : 2182 | - 700 | |
| Dépenses investissement : 205 | | + 700 |

Monsieur DENIS ajoute que le compte 6531 nécessite une alimentation supplémentaire suite aux élections, à la nomination d'un vice président et membre supplémentaires, ceci dû à l'augmentation des missions qui leurs sont confiées. A l'unanimité, la délibération est votée.

Question n°9 : Débat d'orientation budgétaire

Débat d'orientation budgétaire rapporté par Monsieur DENIS. La lecture du débat a suscité quelques remarques faites en cours de lecture par M. MEQUIGNON, sur les rats musqués et M. FLAHAUT sur le calcul des participations.

L'année 2008 a été marquée par les élections locales. Mais le renouvellement du comité syndical du SmageAa s'est fait dans la continuité, avec la volonté de poursuivre les projets engagés. Cette volonté s'affiche dans le choix des missions déléguées aux membres du bureau du SmageAa : Mise en valeur des milieux et travaux / Prévention des crues / mission transversale agricole / marais audomarois / relations extérieures et recherches de financements.

Perspectives 2009

Les actions engagées depuis 2006 se poursuivront en 2009, avec un essor des démarches de concertation, en particulier avec les partenaires agricoles.

Prévention des crues

La conception du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues devrait se terminer cette année 2009 : suite à la définition des avant-projets en 2008, et à la réalisation des sondages géotechniques indispensables, le maître d'œuvre finalisera les projets et pourra préparer les documents de consultation des entreprises. Les Comités Locaux de Suivi continueront d'être associés tout au long de la démarche.

En parallèle, le dossier d'étude d'impact sera complété et fera l'objet d'une instruction et d'une enquête publique.

En ce qui concerne les acquisitions, elles se feront par l'intermédiaire de l'EPF. Un protocole d'acquisition sera négocié avec la profession agricole en début d'année. Et la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera lancée après celle d'Etude d'Impact.

L'accompagnement des communes ou intercommunalités pour la résorption des désordres hydrauliques locaux se poursuit : études diagnostics et avant-projets, et assistance pour la mise en œuvre des projets. En 2009, les missions seront axées sur la protection rapprochée des secteurs très vulnérables aux inondations.

En complément, les actions de prévention et de préparation à la gestion de crise continuent d'être menées, notamment avec l'animation des démarches de Plans Communaux de Sauvegarde pour les communes qui le souhaitent.

Mise en valeur des milieux

La mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents se poursuit : entretien par l'équipe rivière, travaux de restauration des habitats piscicoles et de reconquête de la ripisylve sur d'autres secteurs.

L'étude d'évaluation écologique dont l'état zéro a été réalisé en 2008 ne fera un point intermédiaire qu'en 2011.

L'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole devrait se terminer en 2009 avec des propositions d'aménagement au stade avant-projets, ces propositions étant faites aux propriétaires qui aviseront des suites à y donner. Par ailleurs, suite à une consultation infructueuse, le SmageAa relancera une consultation pour l'effacement de certains ouvrages problématiques.

Concernant la lutte contre le rat musqué, cette action doit encore monter en puissance en 2009 avec l'arrêt des possibilités de lutte chimique. Les dotations aux GDON seront augmentées, et les possibilités d'intervention de l'équipe d'entretien de rivière en soutien aux piégeurs bénévoles seront testées, tout en veillant à ne pas en faire pâtir la bonne réalisation du plan de gestion.

Animation agricole

Fin 2008, le SmageAa se porte opérateur de mesures agri-environnementales sur la majeure partie de son territoire sensible à l'érosion des sols. L'acceptation de ce dossier permettra d'avoir un outil pour la sensibilisation des exploitants agricoles pour une meilleure maîtrise des ruissellements sur leurs parcelles. L'animation des sous-bassins versants retenus dans l'appel à projet du MEDD en sera renforcée.

Par ailleurs, le SmageAa maintient son fonds d'aide pour l'implantation de diguettes végétales dans les axes de ruissellement. Ce fonds pourrait être complété avec la possibilité d'implanter des haies afin de pousser encore la démarche et de répondre aux besoins du territoire, en complément des fonds existants chez nos partenaires.

Le pilotage du dispositif d'observation des phénomènes sur le bassin versant entièrement aménagé avec des fascines (commune d'Hallines) est maintenu. Monsieur DENIS rappelle que l'on ne fera pas l'économie de bassin sur Hallines.

Marais audomarois

Les stations limnimétriques sont installées, mais le SmageAa a rencontré des difficultés de lecture qui n'ont pas permis de mettre en place l'observatoire des niveaux du marais. Cet observatoire sera mis en place en 2009.

Du côté de l'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers, il n'y a pas de changement à l'ASAMA mais le SmageAa est prêt pour l'accompagnement administratif, technique et financier.

Enfin, une consultation sur un projet de chaland simplifié sera relancée en 2009.

Accompagnement de projets

Le SmageAa peut être partenaire technique et financier sur des opérations menées par les communes ou intercommunalités et allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Communication

D'autres outils de communication seront diffusés au cours de l'année 2009 dans le cadre des marchés à bons de commande actuels. En particulier, le site Internet du SmageAa sera mis en ligne en début d'année ; et nous proposerons des supports visuels extérieurs pour signaler les réalisations.

Monsieur MEQUIGNON fait remarquer à l'assemblée que la lutte contre le rat musqué reste timide sur le linéaire. Il semble qu'il faut prendre le problème à bras le corps sur le bassin versant et tout le travail effectué sur les berges va être détruit en peu de temps, si l'intervention n'est pas plus intense en amont. Pour M. MEQUIGNON, les piégeurs bénévoles ne sont pas assez efficaces dans la durée (même avec les augmentations sur les primes à la queue) cela reste insuffisant. Les GDON d'Hucqueliers et de Fruges n'existent plus et on arrive à des "maternités". M. NEMPONT confirme que le GDON d'Hucqueliers a démissionné. M. HOCHART précise que lors de la réunion FREDON, un groupe de personnes essaie de relancer le GDON d'HUCQUELIERS, ils étaient présents à la réunion afin d'obtenir des informations.

M. DRIEUX demande si l'équipe rivière est formée pour le piégeage. L'équipe est formée.

M. DENIS approuve la remarque judicieuse de M. MEQUIGNON, mais pour l'instant, il faut rester prudent sur l'augmentation de la masse salariale et travailler avec les partenaires.

Mme BOUTEL demande à M. BRACQ, de retracer les décisions prises lors de la commission "Mise en valeur des milieux et travaux" du 27 novembre dernier, où plusieurs hypothèses ont été exposées et M. DUCROCQ avait proposé de demander à chaque commune et partenaire une mise à disposition de personnel en collaboration avec l'équipe rivière pour le piégeage mécanique et de mettre en place des opérations "coup de poing". C'est cette solution qui a été retenue.

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

| | 2004 ¹ | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|----------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 272 335 € | 384 374 € | 418 897 € | 465 522 € | 547 241 € ² |
| Evolution depuis n-1 | / | + 41 % | + 9 % | + 9 % | + 18 % |

En 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté du fait :

- ▶ du lancement de deux études du volet "mise en valeur des milieux" : étude de rétablissement de la libre circulation piscicole, et évaluation écologique (41 261 € mandatés),
- ▶ et du lancement des opérations de communication (mise en page et impression : plaquettes, lettres d'information, rapport d'activité...) (18 504 € mandatés).

Les charges courantes ont, elles, très peu augmenté, la légère augmentation pouvant être imputée aux postes suivants : carburant, annonces légales, et salaires et indemnités.

Pour 2009, les besoins courants seront stables. Les charges à caractère général le seront également. Il faudra toutefois y imputer la suite de l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole ainsi que les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (étude d'impact et DUP : frais d'enquête, de communication, ...).

Pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modifier les effectifs du SmageAa. Ainsi ne seront prévues que les augmentations statutaires et les possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement dans leur mission.

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2009. Il n'y aura donc pas de charges financières. Le fait de travailler avec l'EPF nous permet de reporter dans les années à venir la charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la mobilisation du champ d'expansion des crues.

Recettes de fonctionnement

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 944 357 € | 613 629 € | 638 105 € | 706 293 € | 601 498 € ² |
| Evolution depuis n-1 | / | - 35 % | + 4 % | + 5 % | - 5 % |

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2008, on observe une baisse qui s'explique par le nombre de subventions en attente de versement (environ 85 000 € de versement en cours).

Globalement, ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 10 %), ce qui permet de contribuer encore à la réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de prévention des crues.

Pour 2009, le maintien des participations de chaque structure adhérente est prévu au même niveau que les années précédentes. L'excédent permettra toujours de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements..

De même, les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

M. DENIS confirme que la crue du 5 décembre dernier nous incite à ne pas baisser la garde.

¹ Année incomplète (à partir du 16 février)

² Montant provisoire (tout ce qui est mandaté + engagements + estimation salaires et indemnités)

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------|----------|----------|----------|-----------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 54 407 € | 80 188 € | 48 655 € | 159 025 € | 567 046 € ³ |
| Evolution depuis n-1 | / | + 47 % | - 39 % | + 227 % | + 257 % |

Les dépenses d'investissement ont encore largement augmenté en 2008. Elles sont constituées par :

- ▶ La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, étude foncière, topographie, géotechnique, étude biodiversité...),
- ▶ La mise en réserve foncière de parcelles en prévision des acquisitions nécessaires au programme de mobilisation du champ d'expansion des crues,
- ▶ La réalisation de la passe à poisson du moulin Snick,
- ▶ L'étude hydraulique de Watten (Désordres hydrauliques locaux)
- ▶ L'installation des limnimètres dans le marais

Programme d'investissement

En 2009, l'aménagement au moulin Snick sera terminé (réaménagement de la roue, vanne et passerelle).

La conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues devrait également être terminée et impliquera des dépenses conséquentes en étude, notamment géotechnique. Compte tenu de la double démarche d'enquête publique (étude d'impact et enquête parcellaire DUP), il paraît très difficile de pouvoir réaliser les aménagements à partir de 2009.

Par ailleurs, il faudrait prévoir la finalisation du site Internet, le remplacement du photocopieur et l'acquisition de pièges à rats musqués pour l'équipe du SmageAa.

Recettes d'investissement

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------|------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes d'investissement | / | 685 422 € | 311 044 € | 287 126 € | 381 183 € |

A la recette 2008, il faut ajouter 1 032 424 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2009.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

Conclusion

La structure du budget du SmageAa reste ce qui avait été annoncé au départ : avec d'un côté, des dépenses de fonctionnement strictement maîtrisées, et de l'autre, des dépenses d'investissement qui se développent pour des opérations concrètes.

M. FLAHAUT demande sur quels critères sont calculés les pourcentages pour le montant des participations des structures adhérentes? M. DENIS répond à sa demande en relatant les accords avec les partenaires pour calculer un pourcentage qui ne pénalise personne, soit la population (recensement 1999) et pense aujourd'hui, que c'est le bon choix car l'aval finance et l'amont supporte les projets de zones d'expansion de crues. M. DENIS

³ dépenses mandatées et engagées au 28/11/08

rappelle les compétences des différents niveaux, ainsi la Communauté de Communes d'Hucqueliers effectue un travail complémentaire aux zones d'expansion de crues. M. FLAHAUT ajoute que le recensement va bientôt changer, M. DENIS répond que la différence ne devrait pas vraiment changer le pourcentage. Pour conclure, M. DENIS remercie tous les maires qui ont fait distribuer par leurs services la lettre du SmageAa aux habitants.

Il est 19h30 et l'ordre du jour étant épuisé, M. DENIS invite l'assemblée à écouter le discours qu'il prononce en l'honneur de M. Jacques BERTELOOT. A l'issue de cette manifestation, la municipalité de Saint Martin au Laërt offre le verre de l'amitié.

Le Président,
Christian DENIS,